Afficher cet e-mail sur un navigateur

18 Septembre 2026 N° 157

NEGOFIL

LA NEWSLETTER DU NEGOCE

NEGOFIL, la newsletter de la FDMC,
Organisation professionnelle des Distributeurs de Matériaux de Construction

Agenda

- **18 septembre** : Réunion de la commission économique de la FDMC
- **22 septembre** : Lancement du plan « Impulsion IA 2027 »
- **24 septembre** : Réunion du Comité directeur de la FDMC - Réunion de la Commission RSE de la FDMC
- **25 septembre** : Salon Générations Reconversion-Nouvelle Vie Pro – Cité internationale Universitaire de Paris
- **28 septembre** au **1er octobre** : Salon Batimat
- **29 septembre** : Réunion à Bercy facturation électronique - Anniversaire 80 ans de la Capeb
- **30 septembre** / **1er et 2 octobre** : Congrès UFEMAT (Organisation Européenne des négociants en matériaux de construction) à Paris

REP PMCB : la FDMC adresse sa position au ministre

Le ministre de la Transition écologique a transmis aux parties prenantes l'avis du Conseil d'Etat relatif au projet de décret portant refondation de la REP PMCB accompagné d'un courrier sollicitant la position des organisations professionnelles.
La Fédération soutient pleinement la suppression de l'obligation générale de reprise des déchets pesant sur les distributeurs. Le futur cahier des charges devra garantir le caractère strictement volontaire de la participation des négoces au maillage des points de collecte.
La FDMC appelle par ailleurs à une vigilance particulière sur l'économie générale du dispositif et sur la trajectoire financière de la filière. Cette refondation doit permettre de réduire le coût global de la REP et d'améliorer durablement son efficacité. La FDMC appelle à une publication rapide des textes, afin de garantir aux distributeurs la sécurité juridique et la visibilité indispensables à l'organisation de leur activité.

Taxe foncière : la Commission économique examine les difficultés rencontrées par les négoces

Réunie le 18 septembre, la Commission économique de la FDMC a examiné les premiers enseignements du questionnaire diffusé auprès des adhérents sur la fiscalité locale des points de vente. L'analyse des situations recensées fait ressortir trois sujets majeurs : la catégorie retenue pour les locaux, les coefficients de pondération appliqués aux différentes surfaces et le traitement des espaces extérieurs.
Ces résultats confirment que les règles actuelles prennent insuffisamment en compte les caractéristiques immobilières propres au négoce de matériaux. La FDMC poursuivra ses travaux afin d'approfondir cette analyse, de consolider les données recueillies et d'identifier les évolutions susceptibles de mieux répondre aux spécificités de la profession.
Cette réunion a également été l'occasion pour les membres de la Commission de saluer et remercier Patrick Bourdon, qui en présidait les travaux pour la dernière fois, et de lui témoigner leur reconnaissance pour son engagement et le travail accompli tout au long de ces années.

L'eau et ses enjeux pour le négoce au cœur de la réunion de la commission RSE

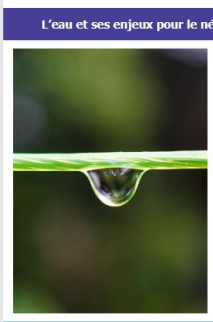

La prochaine réunion de la Commission RSE de la FDMC se tiendra le 24 septembre, de 14 h 30 à 17 h 30, autour d'un enjeu pour la profession : la gestion de l'eau et ses conséquences pour le négoce de matériaux de construction.
À cette occasion, la Commission recevra des représentants de l'organisation professionnelle Les Canalisateurs, membre de la Fédération nationale des travaux publics (FNTP).
Les échanges permettront tout d'abord de dresser un état des lieux de la situation à partir de données officielles : sécheresses, inondations, conflits d'usage, état des réseaux et poids économique de l'eau.
La réunion sera consacrée aux conséquences de ces évolutions sur les marchés : nouvelles attentes, nouveaux risques, mais aussi perspectives de développement pour les entreprises. Les matériaux de demain et la place de l'économie circulaire dans la gestion des ressources et des infrastructures

Décret Tertiaire : date limite des déclarations sur la plateforme OPERAT au 30 septembre

Éco Énergie Tertiaire

OPERAT

Les propriétaires ou locataires de bâtiments à usage tertiaire dont la surface cumulée atteint au moins 1 000 m² doivent déclarer, avant le 30 septembre de chaque année, leurs consommations énergétiques de l'année précédente sur la plateforme OPERAT. L'attestation annuelle délivrée par OPERAT, comporte également une notation « Éco Énergie Tertiaire » reflétant les résultats obtenus. Les consommations, les objectifs et les émissions de gaz à effet de serre doivent être portés à la connaissance des occupants, par voie d'affichage dans un lieu visible et facilement accessible ou par tout autre moyen adapté.
Depuis le 1er juillet 2026, une attestation numérique toujours délivrée par cette plateforme doit également être annexée aux nouveaux baux commerciaux concernant les bâtiments assujettis, ainsi qu'aux baux arrivant à renouvellement.
La FDMC se tient à la disposition de ses adhérents pour les aider à identifier leurs obligations, répondre à leurs questions et les informer dans ces démarches déclaratives.

Risque amiante dans les carrières alluvionnaires : la FDMC mobilisée

Le 14 septembre, la FDMC participait à la réunion organisée par le cabinet du ministre des PME et du commerce, Serge Papin et en présence de représentants de la DGCCRF, sur le risque amiante dans les carrières alluvionnaires.
Les échanges ont porté sur les mesures permettant d'identifier et de prévenir ce risque afin de protéger les populations, l'environnement et les consommateurs.
Pour les distributeurs, les enjeux concernent notamment la traçabilité et les conditions de commercialisation des matériaux. Un projet de décret doit prochainement être soumis aux parties prenantes pour mieux encadrer la vente de certains matériaux issus des carrières concernées. La FDMC suivra son élaboration et ses conséquences pour les négoces.

Les Foulées du Négoce dépassent déjà les 1 200 participants !

Lancée le 15 septembre dernier, l'édition 2026 des Foulées du Négoce connaît déjà un très beau succès avec plus de 1 200 participants inscrits à ce jour.
Partout en France, les collaborateurs des négoces engagés, marchent et courent aux couleurs de leur enseigne, contribuant ainsi à valoriser l'image d'une profession dynamique, collective et engagée.
Le challenge se poursuit jusqu'au 15 octobre : il reste donc encore plusieurs semaines pour accumuler des kilomètres, mobiliser ses équipes et rejoindre cette aventure fédératrice.
Les inscriptions sont toujours ouvertes. N'attendez plus pour chausser vos baskets et participer, vous aussi, aux Foulées du Négoce !
Contactez nous : federation@fdmc.org

Qualité et certification : la FDMC fait évoluer ses outils d'audit

La commission formation de la FDMC a finalisé, lors de sa dernière réunion, les nouveaux dispositifs permettant d'instaurer un **audit qualité approfondi des Organismes de Formation « CQP »,** en structurant la procédure de **contrôles sur site** des partenaires.
Ce contrôle renforcé constitue une étape essentielle pour **garantir l'enregistrement des CQP au RNCP** auprès de France compétences. Cette démarche, élaborée en concertation avec les OF qui ont contribué à l'élaboration de la grille des critères de contrôle, sera soumise à l'approbation des organisations syndicales lors de la CPNEFP du 6 octobre.

Publication du référentiel relatif aux NPEC (niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage)

FRANCE compétences

France compétences a publié, le 31 août, le nouveau référentiel des NPEC. Dans un contexte budgétaire contraint, les montants fixés, en juillet, par les partenaires sociaux de la branche du négoce des matériaux de construction ont été validés comme suit :

- revalorisation de 29 certifications relevant des métiers en tension et cœur de métier de la branche, à hauteur de 30%,
- maintien du niveau 9 certifications,
- fixation au plancher des autres certifications.

Ces nouveaux NPEC sont applicables aux contrats d'apprentissage signés à compter du 1er septembre 2026.
Accéder à la grille ici

Participez aux enquêtes de l'Observatoire des métiers

OBSERVATOIRE DES MÉTIERS DU NÉGOCE DES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Les travaux de l'Observatoire des métiers du négoce des matériaux de construction se poursuivent avec deux enquêtes actuellement en cours.
La première porte sur **l'Emploi-Formation**, dans le cadre de la réalisation du **Rapport de branche**, et permettra de disposer d'une photographie actualisée des emplois, des métiers et des pratiques de formation dans la branche.
La seconde est consacrée aux **travailleurs expérimentés** et vise à mieux comprendre les enjeux liés au maintien dans l'emploi, à l'évolution des parcours professionnels et à la transmission des compétences.
Nous invitons les entreprises adhérentes de la FDMC à participer à ces enquêtes, afin de garantir la représentativité des résultats et de disposer de données au plus près des réalités de nos entreprises.

Retour sur le webinaire ONISEP : préparez vos interventions d'Ambassadeur

Dans le cadre du partenariat avec **l'Onisep**, les ambassadeurs des distributeurs de matériaux de construction ont participé à un webinaire ayant pour objectif d'apporter des **conseils concrets et des clés pratiques** pour préparer leurs interventions auprès des jeunes et des publics en orientation.
Valoriser son expérience, présenter son métier de manière attractive et capter l'attention de son auditoire : autant de leviers abordés au cours de cette session au service de l'attractivité de nos métiers !

Retrouvez la FDMC au salon Batimat

La FDMC participera au salon BATIMAT 2026 qui se tiendra du 28 Septembre au 1er Octobre au Parc des Expositions de Paris Porte de Versailles.
A cette occasion, elle sera très heureuse de vous retrouver sur le stand situé dans le Hall 1, Stand J046.
Venez rencontrer les équipes qui seront disponibles pour répondre à vos questions et vous informer des différentes actions de la Fédération.
Pour toute demande d'invitation, vous pouvez nous contacter : federation@fdmc.org

FDMC
Fédération des Distributeurs de Matériaux de Construction
215 bis, boulevard Saint-Germain - 75007 Paris
www.fdmc.org Email : federation@fdmc.org

FDMC
Fédération des Distributeurs de Matériaux de Construction

Vous recevez cette communication car vous avez donné votre accord lors de la création votre compte. Vous disposez d'un droit d'accès de rectification et d'opposition aux données personnelles vous concernant que vous pouvez exercer à tout moment. Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, suivez ce lien.